COMMUNE DE ROUFFIAC

SÉANCE DU 08 JUIN 2016

L'an deux mille seize, le huit juin, à 20 heures 30, le Conseil Municipal légalement convoqué s'est réuni en séance ordinaire et publique à la mairie,

<u>Etaient présents</u>: Mmes CARENSAC Fabienne, DURAND Christel, GONTHIER Céline, VÉTIL Christine, PEINTRE Séverine; MM. ESTEVENY Jean-François, FONVIEILLE Alain, LAFON Christian, TRÉBOSC Michel, COGNE David, LEMONNIER Alain,

Étaient excusés : Mme MOUTARDE CASSAR Marilyne – MM. CATHALA David, FOURES

Frédéric, VIGUIER Lionel.

Secrétaire de séance : Mme PEINTRE Séverine

Date de convocation: 05/06/2016

Ordre du jour :

1. Délibération sur la question des installations des compteurs linky;

2. Avis sur le projet PLH Albigeois2015-2020;

En début de séance, nous avons reçu M. Philippe BONNECARRÈRE, Président de la Communauté d'Agglomération de l'Albigeois et Sénateur du Tarn qui est venu faire un point sur l'évolution de la Communauté d'Agglomération.

1. Compteurs linky;

Délibération 2016-11

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal que l'installation du compteur Linky suscite des interrogations de certains habitants de la commune de Rouffiac.

Pour lever ces inquiétudes, il appartient à l'Etat de fournir une information exhaustive, objective et transparente sur l'obligation donnée à ERDF d'installer cette nouvelle génération de compteurs et de répondre aux différents questionnements que ce déploiement suscite.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide :

- en se référant à la position exprimée par l'association des Maires de France qui souligne la difficulté pour les maires à agir légalement dans ce domaine
- considérant que le redéploiement de cette nouvelle génération de compteurs relève de la compétence de l'Etat qui agit conformément aux directives européennes,

De ne pas s'opposer à la pose de ce type de compteurs mais souhaite qu'ERDF :

- apporte des réponses aux questions soulevées par l'installation des compteurs Linky
- assure la prévention du risque sanitaire
- assure que la commune sera dégagée de toute responsabilité liée aux radiofréquences et autres nuisances
- laisse la possibilité du libre choix à l'usager de refuser ou pas ce nouveau compteur

2. Avis sur le projet PLH Albigeois 2015-2020 ;

Délibération 2016-12

Par délibération du 7 avril 2016, la Communauté d'Agglomération de l'Albigeois a arrêté le projet

de Programme Local de l'Habitat de l'Albigeois 2015-2020. Celui-ci nous a été transmis pour avis et est annexé de trois documents : le diagnostic territorial, les orientations et le programme d'actions, ainsi que le programme d'actions territorialisées

Monsieur le Maire présente une synthèse de ces documents et demande aux membres du Conseil d'émettre un avis sur celui-ci, conformément à l'article R.302-9.

APRES EN AVOIR DELIBERE, Le Conseil Municipal, à l'unanimité, DECIDE :

• De donner un avis favorable au projet de Programme Local de l'Habitat de l'Albigeois (PLH) 2015-2020 qui comprend : diagnostic, orientations-programme d'actions et programme d'actions territoriales.

Fin de séance : 24h00